

CONTRAT DE LOCATION – GARAGE / PARKING

Contrat de droit commun (Code civil)

Villa Familiale • 123 rue de la Paix, 75001 Paris

DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

D'une part,

Le Bailleur

Mr VANINI CEDRIC, demeurant au 3 Rue de Briord, 44000 Nantes;

Email : vanini.cedric@example.com • Téléphone : 06 12 34 56 78

Désigné ci-après, le "**Bailleur**";

Et, d'autre part,

Le Locataire

Pierre Martin, demeurant 123 rue de la Paix, 75001 Paris;

Email : pierre.martin@example.com • Téléphone : [Non renseigné]

désigné ci-après le "**Locataire**".

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT

Le bailleur met à disposition du locataire, qui l'accepte, un emplacement de stationnement ainsi désigné

:

- Désignation : **Villa Familiale**
- Adresse : **123 rue de la Paix, 75001 Paris**
- Surface approximative : 120 m²
- Type : Garage fermé Box Parking extérieur
- Accès : Clé Badge Télécommande

DESTINATION ET USAGE

L'emplacement loué est destiné **exclusivement au stationnement d'un véhicule automobile.**

Interdictions formelles :

Utilisation comme habitation, même temporaire

Stockage de matières inflammables ou dangereuses

Usage comme atelier de réparation ou commerce

Sous-location ou cession sans accord écrit du bailleur

DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet le pour une durée de **douze (12) mois.**

À défaut de dénonciation par l'une des parties avec un préavis de **1 mois**, le contrat sera reconduit tacitement pour des périodes successives de douze (12) mois.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Loyer	Charges (forfait)	Total	Dépôt	Paiement
111,00 €	111,00 €	222,00 €	11,00 €	Le 5 du mois

Loyer et mode de paiement

Le loyer mensuel est fixé à **111,00 €**

Un forfait mensuel de charges de **111,00 €** s'ajoute au loyer, couvrant notamment l'électricité commune et l'entretien des parties communes.

Le paiement sera effectué par virement bancaire le **5** de chaque mois, d'avance et sans demande préalable.

Révision du loyer

Le loyer est fixe et ne fera pas l'objet de révision automatique.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de **11,00 €** est versé à la signature du présent contrat.

Il sera restitué dans un délai d'un (1) mois après restitution des clés/badges, déduction faite des sommes éventuellement dues au bailleur (loyers impayés, dégradations).

POINTS IMPORTANTS

- **Usage** : Stationnement d'un véhicule uniquement
- **Préavis** : 1 mois par lettre recommandée AR
- **Responsabilité** : Le bailleur ne garantit pas contre le vol ou les dégâts
- **Assurance RC** : Vivement recommandée pour le locataire

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

Obligations du Bailleur

- Mettre à disposition l'emplacement dans l'état où il se trouve, sans garantie d'étanchéité, isolation ou sécurité particulière.
- Assurer la jouissance paisible de l'emplacement loué, sauf cas de force majeure.
- Entretenir les parties communes et équipements collectifs (si applicable).

Obligations du Locataire

- Payer le loyer aux échéances convenues.
- Utiliser l'emplacement conformément à sa destination (stationnement véhicule uniquement).
- Ne pas gêner la circulation dans les parties communes.
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers et en justifier au bailleur.
- Restituer les clés/badges en fin de bail. Frais de remplacement en cas de perte : 50 €.

Limitations de responsabilité

Le bailleur **ne garantit pas** le locataire contre :

Le vol, l'effraction ou la détérioration du véhicule stationné;

Les dommages causés par incendie, dégât des eaux ou tout autre sinistre;

Les dommages causés par des tiers ou des véhicules tiers.

Le locataire est invité à souscrire une assurance tous risques couvrant son véhicule et sa responsabilité civile.

Résiliation et congé

Chacune des parties peut résilier le contrat à tout moment en respectant un préavis de **1 mois**, donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le préavis court à compter de la date de réception de la lettre de congé.

Clause résolutoire

À défaut de paiement d'un seul terme de loyer à son échéance, et quinze (15) jours après un commandement de payer demeuré infructueux, le présent bail sera **résilié de plein droit**.

ANNEXES ET DOCUMENTS REMIS

Les documents suivants sont remis au locataire :

État des lieux d'entrée (recommandé)

Règlement du parking ou de la copropriété (si applicable)

Copie de la clé / badge remis : _____ exemplaire(s)

Fait à Paris, le 07/10/2025

En deux (2) exemplaires originaux dont un pour chaque partie

LE BAILLEUR

Mr VANINI CEDRIC

vanini.cedric@example.com

LE LOCATAIRE

Pierre Martin

pierre.martin@example.com

"Bon pour accord"

"Lu et approuvé"

Document généré automatiquement par Smartimmo le 07/10/2025
Contrat de location de garage/parking soumis au droit commun (Code civil)
Avec Smartimmo, gérez vos biens en toute sérénité